

COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

I- FINANCES

1-Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et des vice-présidents par compétence, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur les grandes orientations budgétaires 2018 présentées ci-dessus, conformément au livre du DOB 2018 qui a été adressé en format numérisé avec la convocation puis remis le jour de la séance du Comité en format papier.

2-Prestation Service Enfance Jeunesse (P.S.E.J.) : avances

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider les montants de l'avance de 2017, arrêtés dans le tableau ci-dessous :

PSEJ
le 15/02/2018

	avances 2017 basées sur 70% du droit prévisonnel cej 2017
Gestionnaire Service	
<i>ASPREMONT</i>	<i>18 014,93 €</i>
<i>CASTAGNIERS</i>	<i>14 078,25 €</i>
<i>COLOMARS</i>	<i>53 881,40 €</i>
<i>DURANUS</i>	
<i>FALICON</i>	
<i>LEVENS</i>	<i>96 356,26 €</i>
<i>LA ROQUETTE SUR VAR</i>	
<i>SAINT ANDRE</i>	
<i>SAINT BLAISE</i>	<i>516,85 €</i>
<i>SAINT MARTIN DU VAR</i>	<i>149 518,40 €</i>
<i>TOURRETTE LEVENS</i>	<i>305 083,12 €</i>
<i>LA TRINITE</i>	<i>16 082,09 €</i>
<i>SIVOM VAL DE BANQUIERE</i>	
TOTAL	653 531,30 €
total mairies	653 531,30 €
total sivom	1 588 934,84 €

3-Augmentation de la ligne de trésorerie

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de porter, ponctuellement, la ligne de trésorerie à 2,5 millions d'euros durant l'exercice 2018 ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les formalités y afférentes.

II- RESSOURCES HUMAINES

1-Tableau des effectifs : suppression de poste

Oùï l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent de maîtrise dû, à l'application de la loi relative au transfert de la compétence « environnement – contrat de rivière » à la Métropole au 1^{er} janvier 2018 et à la mutation préalable de l'agent au SMIAGE conformément au tableau des effectifs joint à la convocation et annexé au procès-verbal

2-Directive cadre en matière de prévention des risques : Unité de Prévention des Risques

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter la Directive cadre en matière de risques psychosociaux sus visée et de confirmer les modalités de composition et de fonctionnement de l'Unité de Prévention des Risques.

3-Action sociale à destination des agents : nouvelles modalités

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider les nouvelles modalités de l'action sociale telles que décrites dans les 6 axes ci-dessus ainsi que les participations individuelles correspondantes (Mutuelle : 5,80€ ; Prévoyance : 2,50€ et tickets restaurants : 2,65€ par ticket) ;
- d'autoriser le versement rétroactif des prestations sus indiquées au titre des événements forts de la vie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- de valider l'affectation d'une dotation loisirs de 70€ par agent (hors vacataires à temps partiel) qui sera versée à l'organisme PROWEBCE selon les modalités contractuelles.

III- PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

1-Renouvellement du CEJ 2018/2021 : autorisation de signature

Oùï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, après la phase d'élaboration avec les communes membres, à signer le C.E.J. 2018/2021 ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités y afférentes.

2-Rémunération des emplois d'été : animation La Trinité

Oùï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la rémunération des agents vacataires “Emplois Jeunes été” qui seront recrutés sur la commune de La Trinité, sur la base d’un forfait fixé à 60 € brut par journée de travail dès l’été 2018.

3-Appel à projets : Plan départemental de sécurité routière – demande de subventions

Où l’exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter des subventions auprès de l’Etat via la Préfecture des Alpes-Maritimes (mission sécurité routière) à hauteur de 10 000 euros dans le cadre du Plan départemental de sécurité routière.

4-Appel à projets du Réseau Parents 06 – demande de subventions

Où l’exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter un financement à hauteur de 11 100 euros auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes relatifs aux projets réalisés par le SIVOM Val de Banquière dans le cadre de l’appel à projets initié par le RESEAU PARENTS 06, en complément des subventions demandées à la CAF des Alpes-Maritimes à hauteur de 28 300 euros.

IV- CENTRE DE FORMATION

1-Centre départemental de professionnalisation des métiers des services à la personne : demande de subventions 2018 auprès du Conseil Départemental

Où l’exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président:

- à solliciter le Conseil Départemental pour le renouvellement des subventions de fonctionnement d’un montant de 50 000 euros pour l’accompagnement des aidants et 60 000 euros pour l’accompagnement à la prise de poste et au maintien dans l’emploi ;
- et à signer les conventions de financement pour l’année 2018.

2-Plan Emploi Insertion : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Où l’exposé de Monsieur BESSET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter le Conseil Départemental pour le renouvellement de la subvention d’un montant de 25 000 euros pour l’accompagnement de 20 familles monoparentales vers le retour à l’emploi en solutionnant la problématique de gardes d’enfants ;
- et à signer les conventions de financement pour l’année 2018.

V- TRAVAUX-MARCHES

1-Réaménagement de l’EMAI de Saint-André de la Roche – Avenant n°3 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 10 décembre 2015

Où l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 840 000€ TTC ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 10 décembre 2015, reprenant ce montant et modifiant le plan de financement et selon le modèle annexé.

2-Construction d'une salle polyvalente à la Roquette-sur-Var – Délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à ces études à 12 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de la Roquette-sur-Var ou son représentant une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant, selon le modèle annexé.

3-Rénovation des façades de la maison Tordo (Da Médicou) à Tourrette – Levens – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 8 août 2014

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 467 400€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 8 août 2014, reprenant ce montant et modifiant le plan de financement et selon le modèle annexé.

4-Rénovation du retable de l'Eglise Sainte Rosalie à Tourrette Levens – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 30 juin 2015

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 59 616€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 30 juin 2015, reprenant ce montant et modifiant le plan de financement et selon le modèle annexé.

5-Aménagement d'un lieu collectif destiné aux séniors pour améliorer le lien social et prévenir la perte d'autonomie à Saint-Martin-du-Var – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 18 avril 2016

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 106 956€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var ou son représentant un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 18 avril 2016, reprenant ces montants.

6-Réaménagement de l'EMAI l'Oustalet de Saint-Martin-du-Var – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 7 octobre 2011

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 185 902€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var ou son représentant un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 7 octobre 2011, reprenant ces montants.

7-Extension du pôle enfance de Saint-Martin-du-Var – Avenant n°3 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 27 juillet 2015

Où l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 1 626 000€ TTC ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var ou son représentant un avenant n°3 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 27 juillet 2015, reprenant ces montants.

8-Rénovation des façades du gîte communal de Saint-Martin-du-Var – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 27 janvier 2014

Où l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 63 343,01€ TTC ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 27 janvier 2014, reprenant ces montants.

9-Construction d’un groupe scolaire à Falicon – Avenant à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 4 février 2013

Où l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- d’accepter le principe de cette délégation de maîtrise d’ouvrage ;
- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à ces études à 4 404 549€ TTC.
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Falicon ou son représentant une Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage reprenant ce montant, selon le modèle annexé.

10-Réaménagement de la crèche de Levens – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 19 avril 2013

Où l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 23 536,45€ TTC;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Levens ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 19 avril 2013, reprenant ces montants.

11-Création d’un centre culturel à Saint-André de la Roche- Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 29 janvier 2016

Où l’exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l’unanimité :

- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 218 000€ TTC.
- d’autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°2 à la Convention du 29 janvier 2016, reprenant ce montant et modifiant le plan de financement selon le modèle annexé

AFFICHE LE 28 FEVRIER 2018

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS